

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

DECEMBRE 2015

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre nouveau curé doyen, composer le 03.89.40.51.62 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **un an** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (s'adresser au Curé Doyen).

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès de M. Thierry PETER (Tél. : 03.89.07.76.28) ou Mme Marie-Rose MENGIS (Tél. : 03.89.07.90.91).

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 03.89.40.55.01
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Professions de Foi et Confirmations :
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Servants d'autel :
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Évangile auprès des malades
S'adresser à M. le Curé Doyen – 06.80.08.77.30
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.12 au 31.12.2015) :

- Vendredi 04.12.2015 : 18 H 00 Messe
- vendredi 18.12.2015 : 18 H 00 Messe
- samedi 19.12.2015 : 11 H 00 Messe au Foyer
dans le cadre de la Fête de Noël des Aînés

❑ Durant le mois de décembre 2015 sont invités à servir à l'Autel :

Le 19.12 (samedi) Tous les servants d'autel de Hirtzbach
à 11 H 00 au Foyer (remise cadeaux de Noël)

2. Frais de réabonnement au présent bulletin

En cette fin d'année, les porteurs du présent bulletin viendront, comme de coutume, collecter le montant bien symbolique de son réabonnement pour l'année 2016, toujours fixé à 3 € par famille, pour toute l'année.

Merci de réserver un bon accueil à ces jeunes (et moins jeunes), pour le service bénévole qu'ils accomplissent chaque mois !

3. Concert de Noël

Dans le cadre des festivités des Noëlies de la Forêt Enchantée, les Petits Chanteurs de THANN donneront un concert en l'église Saint Maurice de HIRTZBACH, le **samedi 05 décembre 2015 à partir de 20 h 00**.

Entrée libre – plateau.

Assurément un grand moment de plaisir et d'émotion pour les amateurs de beau chant choral.

4. Après-midi récréatives – 3^{ème} âge

Mme HARTMANN informe les personnes âgées de 60 ans et plus que les après-midi récréatives organisées à leur intention auront lieu les **lundis 07 et 21 décembre 2015, à partir de 14 H 00 au Club House**.

L'hiver arrive, apportant son lot de solitude et de longues journées tristes... Alors, venez nous rejoindre pour passer une agréable après-midi et vous remonter le moral !

5. Communiqué de la Société de Pêche

Les pêcheurs de HIRTZBACH organisent leur traditionnel repas dansant le **dimanche 13 décembre 2015 à midi** au Foyer Saint Maurice de HIRTZBACH ;

Menu : carpes frites (avec ou sans arêtes) salade dessert café ou Fleischschnackas salade dessert café

Tarifs : adultes 15 € (Fleischschnackas), 16 € (carpes avec arêtes), 18 € (carpes sans arêtes)

Enfants jusqu'à 12 ans 8 €

Réservation obligatoire avant le mercredi 09 décembre 2015 en appelant au 06.77.14.52.99 ou au 03.68.06.45.89.

6. Communiqué de l'Association des Donneurs de Sang

L'Association des Donneurs de Sang informe ses membres et toute personne intéressée qu'un Don du Sang sera organisé le **lundi 14 décembre 2015, de 16 h 30 à 19 h 30 à CARSPACH**.

La précédente collecte à CARSPACH a réuni de nombreux donateurs du village. Une participation que l'association espère vivement retrouver ce 14 décembre.

Les derniers événements tragiques survenus à PARIS ont encore mis l'accent sur l'importance de constituer des réserves de sang, pour sauver des vies !

Un grand merci d'avance, particulièrement aux jeunes dont la présence est très attendue.

7. Chasse - Avis aux promeneurs

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable les **dimanches 06 et 20 décembre 2015**.

8. Passage du médiabus

Le médiabus sera de passage à HIRTZBACH le **vendredi 18 décembre 2015, de 10 h 30 à 12 h 00** devant la « Mairie-Ecole ».

9. Fêtes de Noël

- La Fête de Noël des aînés du village aura lieu le **samedi 19 décembre 2015** à partir de midi au Foyer Saint Maurice, juste après la messe qui sera spécialement célébrée à leur intention, à 11 heures dans ce même foyer.

Cette fête est ouverte aux personnes âgées de 65 ans et plus qui recevront une invitation personnelle.

Attention : les personnes souhaitant y participer sont invitées à retourner le talon réponse joint à l'invitation ou à téléphoner à la mairie (03.89.40.99.21), avant le 15.12.2015, dernier délai.

- La Commune assumera par ailleurs son rôle traditionnel de Père Noël dans les écoles.

10. Communiqué de « Bouge ton église »

L'association « Bouge ton église » organise une veillée de Noël, le **samedi 19 décembre 2015 à 20 h 00** à l'église Saint Maurice de HIRTZBACH.

Contes, chants, prières et partage ponctueront ce moment de convivialité et de fraternité auquel sont conviés jeunes et moins jeunes, pour vivre pleinement l'avènement du Divin Messie.

11. Marche populaire « La Tempête »

Le Football Club de Hirtzbach organise la 17^{ème} marche populaire « La Tempête », le **samedi 26 décembre 2015**.

- Parcours de 10 km à travers le ban communal + parcours adapté ;
- Départ au Foyer, entre 7 H 00 et 14 H ;
- Inscription 2,00 €
- Restauration et buvette au Foyer (escalope panée ou jambon braisé, frites et salade – prix : 8 €).

Pour tous renseignements complémentaires, appeler au 03.89.40.00.90, 03.89.25.27.94 ou 03.89.40.74.09.

12. Impôts locaux – personnes exonérées

Sur décision gouvernementale, tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 **le seront également en 2015 et 2016.**

- Si ces contribuables ont déjà payé ces deux impôts, ils seront **automatiquement remboursés.**

Au besoin, ils pourront en faire la demande dès le 09 novembre 2015 auprès des services des impôts (voir N° de téléphone mentionné sur l'avis d'impôt concerné).

- Si les contribuables n'ont pas encore payé, il leur est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus.

Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr

13. Elections des conseillers régionaux – 06 et 13 décembre 2015

Les dimanches 06 et 13 décembre prochains, les électeurs seront appelés aux urnes pour élire leurs conseillers régionaux.

Le bureau de vote sera, comme de coutume, installé au rez-de-chaussée du bâtiment « Mairie-Ecole » (salle de droite en entrant) de 8 h 00 à 18 h 00 sans interruption.

Pour être admis à voter, l'électeur devra se munir de sa carte d'électeur **et, surtout**, d'une pièce d'identité, désormais obligatoire depuis les élections municipales de 2015.

Les procurations de vote (pour les électeurs absents le jour du scrutin) sont à demander à la gendarmerie (ou au commissariat de police) du domicile ou du lieu de travail de la personne qui donne procuration.

Il faut présenter une pièce d'identité et remplir un formulaire CERFA N°14952*01 (téléchargeable sur Internet).

14. Bien vivre votre retraite

L'Association « Atout Age Alsace (AAA), en lien étroit avec la CRAV, la MSA et le RSI propose aux retraités trois séances d'informations, de réflexions et d'échanges pour découvrir les clés du Bien Vieillir autour de trois thématiques :

- Bien dans sa tête (cultiver le lien social, la mémoire et améliorer son sommeil) ;
- Bien dans son corps (alimentation, activité physique) ;
- Bien chez soi (sécuriser son logement et anticiper les changements).

Quand ? **les mardis 1^{er}, 08 et 15 décembre 2015, de 9 h 00 à 11 h 00.**

Où ? A la maison de la MSA – Quartier Plessier – Bâtim. 6 à ALTKIRCH.

Combien ? Gratuit.

Contact et inscription : 03.89.20.79.43 – 06.84.81.89.67.

Courriel : msaservices.blf@alsace.msa.fr

15. Taxi pour les Aînés (RAPPEL)

Ce service est ouvert à toute personne âgée de plus de 65 ans, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite disposant d'une carte d'invalidité de 80 à 100 % avec station debout pénible, résidant dans une des six communes membres de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH.

Les déplacements ne sont possibles que dans l'enceinte de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH (ALTKIRCH, ASPACH, CARSPACH, HEIMERSDORF, HIRSINGUE et HIRTZBACH).

L'utilisateur réglera au transporteur 25 % du coût du déplacement sur la base d'une tarification au kilomètre. Le reste est à la charge de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH.

Fonctionnement :

- Pour utiliser le taxi pour les aînés, chaque bénéficiaire doit se munir d'un carnet de transport contenant 12 tickets valables pour un aller et un retour au sein de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH, à raison d'un carnet par mois ;
- pour commander un carnet, le bénéficiaire appelle la mairie (03.89.40.99.21) et communique son nom, son prénom, son adresse, son numéro de téléphone et son âge ;
- les carnets sont envoyés directement aux bénéficiaires dans un délai très bref.

16. Sachets transparent (tri sélectif)

En attendant la distribution de sachets accompagnant le calendrier de collecte des déchets 2016 (ordures ménagères, tri sélectif), prévue vers la fin de l'année, les habitants à court de sachets peuvent venir en retirer à la mairie aux heures d'ouverture.

17. Info spéciale TRI – Fêtes de fin d'année

Voici quelques consignes à respecter lors de la présentation des déchets relatifs aux fêtes de fin d'année :

- les emballages cadeau en **papier glacé** ou **films glacés** et l'ensemble des **nœuds d'emballage** ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte sélective. Ils doivent être évacués avec vos **ordures ménagères**.
- Les cartons doivent impérativement être vidés** et ne plus contenir d'éventuels éléments en polystyrène.

- Les jouets en plastique et les peluches** dont vous souhaitez vous défaire ne doivent pas être mis dans le sac de tri. Vous pouvez vous rapprocher d'un organisme de bienfaisance (Croix Rouge, Terre des Hommes,...) ou les évacuer avec les **ordures ménagères**.

18. Tri en déchetterie

- Les jouets électriques doivent être apportés en déchetterie ;
- Les appareils électroniques hors service peuvent être jetés en déchetterie ;
- Les sapins défaits de toute décoration et d'emballage sont à déposer en déchetterie ou dans la benne à déchets verts ;
- Les sapins en plastique sont à jeter en déchetterie, dans la benne à « encombrants ».

19. Conteneur à déchets verts : attention au feu

Avant de déverser des cendres dans le conteneur à déchets verts, il convient de s'assurer que les cendres soient complètement froides, afin d'écartier tout risque d'incendie (cf. incendie spectaculaire survenu l'an passé !).

20. Liste électorale

Nous rappelons une dernière fois que les personnes non encore inscrites sur la liste électorale (notamment les nouveaux arrivants) ont jusqu'au 31 décembre 2015 dernier délai pour le faire, si elles souhaitent prendre part aux éventuels scrutins prévus en 2016.

Merci aussi aux nouveaux arrivants d'avoir l'amabilité de venir se signaler en Mairie, comme déjà annoncé dans le bulletin du mois de novembre 2015. Les personnes quittant le village seraient également bien aimables d'en informer la Mairie (mise à jour des fichiers domiciliaire et électoral, solde de créances restantes le cas échéant), signalement qui incombe aussi aux propriétaires-bailleurs (un simple appel téléphonique de leur part à la mairie serait très apprécié !).

21. Petit rappel aux propriétaires de chiens

Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant.

Il est interdit de laisser errer les animaux de compagnie, et les chiens en particulier, de les abandonner ou d'attirer des animaux errants avec de la nourriture.

La divagation des animaux peut en effet occasionner des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publique.

Par ailleurs, les chiens maintenus à l'intérieur d'une propriété et susceptibles de se montrer agressifs à l'égard d'un passant (surtout lorsque ce dernier est lui-même accompagné d'un chien) doivent être enfermés, attachés ou enchaînés, de manière qu'ils ne puissent causer aucun accident soit aux personnes, soit aux animaux domestiques (article 211 du Code Rural).

Voici trois conseils utiles à tout propriétaire de chien :

- tenez votre chien en laisse lors de la promenade pour éviter accident et bagarre ;
- évitez la pollution des trottoirs, c'est un devoir civique (utilisez le caniveau et nettoyez ses « oublis » ; utilisez les « sacs-o-mat ») ;
- éduquez votre chien à rester seul sans nuire à la tranquillité d'autrui.

22. Passage de la TNT à la haute définition

Le 05 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau, car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TND HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 05 avril 2016.

Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 05 avril 2016 pour chacun des postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €), sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Comment vérifier son équipement ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :

- vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4) ;
ou
- vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Pour tout renseignement complémentaire :

- site www.recevoirlatnt.fr ;
- centre d'appel 09.70.81.88.18.

23. Avis aux propriétaires et copropriétaires bailleurs

Le Cercle des Propriétaires et Copropriétaires du Pays de SAINT-LOUIS, d'ALKIRCH et de SIERENTZ invite les propriétaires et copropriétaires bailleurs à le rejoindre.

Son but consiste à donner l'information et les conseils nécessaires pour que chaque propriétaire bailleur puisse se mettre en conformité et s'adapter continuellement aux nouvelles lois en vigueur. Assisté de conseillers juridiques, il est amené à prodiguer de précieux conseils dans la gestion des relations avec les locataires, dans tous les domaines.

La cotisation annuelle est de 25 €.

Des permanences sont organisées à ALTKIRCH le 2^{ème} mardi du mois de 17 h 30 à 19 h 00, à la Maison du Sundgau.

Contact : 03.89.68.41.98.

Mail : cercledesproprietaires@wanadoo.fr

Site : www.cercleproprietaires.com

24. Remerciements

- ❑ L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HIRTZBACH remercie la population pour l'excellent accueil réservé à ses membres lors de la vente des calendriers 2016.

Les personnes non présentes lors du passage des sapeurs-pompiers et souhaitant recevoir un calendrier sont invitées à contacter **M. Jean-Claude MUNCK** au **03.89.40.14.22**.

25. Petites annonces

- ❑ **Jean-Claude UJMA (salon de coiffure mixte)** informe son aimable clientèle que le salon de coiffure sera ouvert le samedi 02 janvier 2016.
- ❑ **Dame sérieuse**, 50 ans habitant Hirtzbach propose tous travaux ménagers, jardinage, garde-malade, aide aux personnes âgées ou baby sitter.

Contact : 03.89.40.29.93.

26. Etat civil

Naissances :

- le 21 octobre 2015 à MULHOUSE est née Alyson qui fait la joie de ses parents, Cédric LOBMEYER et sa compagne Marine LE GOFF et de sa sœur Léna, demeurant 9 rue Principale ;

- le 29 octobre 2015 à ALTKIRCH est née Léanne qui fait la joie de ses parents, Gilles MARTIN et sa compagne Véronique MIGNOT, et de son frère Timéo, demeurant 27 rue du 21 Novembre.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

27. Les grands anniversaires de décembre 2015

68 ans :	Mme WALTER	Irène née MEISTER
	Mme SCHURCK	Yveline née MARCHYLLIE
	M. DIDIER	Jean-Claude
69 ans :	M. HEGY	Jean-Claude
	M. BLAES	Pierre
71 ans :	Mme BRAND	Maria née GISSINGER
72 ans :	M. SCHMITT	François
	M. LAGROST	Michel
74 ans :	Mme GRATZ	Marguerite née MEYER
75 ans :	Mme KAUFMANN	Marie-Jeanne née WALCH
77 ans :	Mme BIHR	Marie-Louise née KUHN
80 ans :	Mme MEYER	Margot née DIEBOLT
81 ans :	M. KREIDER	Gérard
82 ans :	Mme RICH	Miriam née HAETTICH
83 ans :	Mme WALCH	Marie-Jeanne née PFLIEGER
84 ans :	Mme LIGIBEL	Christiane
88 ans :	M. DISSER	Maurice
93 ans :	Mme HELL	Marie-Louise née BILGER

Le 17 novembre 2015, Julien FEDERSPIEL et son épouse Monique née LEY ont fêté leur Noces d'or.

Nous leur adressons nos sincères félicitations !



Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél. : 03.89.40.99.21

Fax : 03.89.40.96.40

E-mail : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Mardi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Mercredi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Jeudi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Vendredi	Fermé	De 17 h 00 à 18 h 30
Samedi	Fermé	